



FLASH INFOS



1 – Nomination d'un nouveau Conseiller municipal

Lors du Conseil municipal le 8 juin dernier, Monsieur Eric Radelet a été nommé Conseiller municipal en remplacement de Madame Muriel Hurtis, ne résidant plus à Saint-Witz.

2 – Plan Local d'Urbanisme : enquête publique du lundi 17 juillet au samedi 2 septembre 2017.

Suite aux réserves émises par le commissaire enquêteur dans son rapport de juin 2016, la commune a repris le projet de PLU (voir historique et précisions dans le flash infos n° 12 de mars 2017).

Le Conseil municipal a arrêté le projet, le 30 mars 2017 pour le soumettre aux personnes publiques associées qui ont jusqu'au 12 juillet pour faire part de leurs remarques. Le 2 juin 2017, le maire a défini par arrêté les modalités de l'enquête publique.

Le public sera donc appelé :

- à prendre connaissance du dossier, qui sera mis à disposition en mairie, ainsi que sur le site internet de Saint-Witz (www.saint-witz.fr). En effet, des modalités pratiques spécifiques ont été étudiées afin de satisfaire à l'obligation de dématérialisation et ainsi faciliter la gestion de cette enquête publique pendant la période estivale.
- à donner son avis lors de l'enquête publique qui se déroulera du 17 juillet au 2 septembre 2017 selon les modalités suivantes :
 - o sur le registre d'enquête publique en mairie;
 - o en adressant un courrier à la mairie de Saint-Witz, à l'attention du commissaire enquêteur;
 - o via un formulaire sécurisé créé spécifiquement sur le site internet de Saint-Witz et accessible au Commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique, celui-ci disposera d'un mois pour remettre son rapport avec ses conclusions motivées.

Le projet de PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera ensuite proposé à l'approbation du Conseil municipal.

3 - La sécurité à Saint-Witz : la situation actuelle

Historiquement, la société ASL assurait simultanément, via deux types de contrat, la télésurveillance et l'intervention sur les bâtiments communaux. Les Wéziens pouvaient bénéficier également de cette implantation majeure d'ASL en souscrivant des contrats individuels de télésurveillance précisant la gratuité des interventions, dans le cas particulier où les vigiles étaient déjà sur place et employés par la même société.



Suite à l'appel d'offre lancé par la commune il y a plus d'un an, ASL n'a pas été retenue. Les marchés de la télésurveillance et d'intervention sur les bâtiments communaux sont distincts et les sociétés ayant remporté les appels d'offres selon la règle du mieux-disant sont également distinctes. La société **DELTA** a remporté le marché de la **télésurveillance**, la société **REACTIV** celui de la **gestion des interventions**. Vous aurez pu constater que les agents de sécurité sont restés les mêmes pour trois d'entre eux. En effet, la société remportant un appel d'offre est tenue de garder 75 % du personnel de l'ancien prestataire.

REACTIV s'est rapidement rendu compte que les missions remplies par les agents de sécurité dépassaient largement le cadre du marché public, rappelons-le, axé (**par la loi**) sur les bâtiments communaux et la voie publique. REACTIV a légitimement soulevé le problème et a manifesté sa volonté de clarifier la situation auprès des sociétés de télésurveillance profitant de cette prestation habituellement payante chez le particulier (notamment DELTA leader sur Saint-Witz).

Informée de la situation, la municipalité a réuni en octobre 2016 les sociétés REACTIV et DELTA afin de trouver une solution au problème de sécurité chez le particulier. Les deux parties nous avaient confirmés l'engagement de trouver un arrangement. Huit mois plus tard rien n'est réglé. REACTIV a tenu son engagement d'assurer sa prestation en attendant de finaliser un compromis.

Maintenant, REACTIV a décidé de ne plus intervenir chez le particulier. DELTA a fait parvenir à ses clients un courrier précisant la fin de cette intervention gratuite et a proposé un avenant pour une intervention payante.

Cette intervention ne sera pas effectuée par les agents de REACTIV mais par une autre société avec un délai d'intervention nécessairement plus long.

Les solutions :

La municipalité n'a pas à s'immiscer dans le choix du prestataire des particuliers. Il revient à chacun de regarder attentivement son contrat de télésurveillance afin de retenir une option. Cependant, une rencontre entre des élus et la société REACTIV s'est déroulée le 13 juin. M. MALLEK responsable de la société, a précisé ne pas vouloir pénaliser les Wéziens à la veille des vacances. Il garantit d'assurer les interventions chez le particulier demandées par les différentes sociétés de télésurveillance, et ce gratuitement. Ce ne sera plus le cas en septembre.

Si vous tenez à bénéficier des interventions des vigiles actuels, vous pouvez vous rapprocher de la société REACTIV qui les emploie (01 57 42 59 50) et qui travaille déjà avec une société de télésurveillance. Il vous proposera une solution adaptée.

Je vous souhaite un bel été.

Le Maire
Germain Buchet